

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 13 MARS 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 7 mars par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 13 mars 2025 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Valérie MONTAGNE, Marc GALZENATI, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Mireille POIRROTTE, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI

Excusés ayant donné pouvoir : Sandra VAUTRAIN à Marc GALZENATI, Jordan LE CARO à Danielle MATHIOT, Thierry MOUGEOT à Martial VINCENT, Jean-Pierre RIFLER à Aurélio RIBEIRO, Céline AUBLIN à Maryse NADALIN, Patricia PARISSÉ à Laurence PORTE, Bruno DIANO (ayant quitté la séance à 20h32) à Sylvie GOYARD

Absentes : Aurore LAPLANCHE, Magalie RAEVENS, Maryline DECOURSIERE

2025.11 – Projet « VYV en Musique à Montbard » : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive et Culturelle des Bordes

Rapporteur : Valérie MONTAGNE

Considérant que le projet « VYV en Musique à Montbard » est réalisé en partenariat avec les usagers du groupe Vyv3 (structure médico-sociale), le Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre de la Ville de Montbard ainsi que différents professionnels spécialisés. Il a débuté en janvier 2024 et se termine en juin 2025.

Considérant que cette action a pour objectif de permettre aux résidents d'accéder à une pratique artistique mettant en valeur leur travail et activité du quotidien.

Considérant que, via la Ville de Montbard, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a soutenu le projet à hauteur de 3 000€ au titre du programme « Enseignements et Pratiques Artistiques en Côte-d'Or »

Considérant que le Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre avait fléché sur son budget de fonctionnement 2024 la somme de 1 000€ pour cette opération.

Considérant que le projet est porté financièrement par l'Association Sportive et Culturelle des Bordes et qu'il convient donc de lui reverser - la somme prévue (1 000€) et la subvention perçue (3 000€) - pour la réalisation de l'action.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **attribue** une subvention exceptionnelle de 4 000€ à l'Association Sportive et Culturelle des Bordes au titre de l'année 2025